

Extrait de délibération

Comité syndical 24 avril 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-quatre avril à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. M CHEVALIER Éric a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18 avril 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 16 titulaires, 28 suppléants
Présents : 15 titulaires, 3 suppléants Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique,	CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, BRESCIA Nathalie, DIEUMEGARD Claude, PARNAUDEAU Guillaume	CLEMENT Guillaume, BACLE Jérôme, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, GUERIN Jean-Claude,	CORNUAULT-PARADIS Chantal, PROUST Magaly	
Val de Gâtine	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, SAUZE Magalie, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle,	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

LEADER 2014-2020 : Gestion et animation du programme années 2023 et 2024 (01/01/2023 au 30/06/2024)

Le volet assistance technique s'inscrit en complémentarité avec les six fiches action du plan de développement. Il comprend les dépenses d'animation, gestion du programme, sa communication et son évaluation soit : 1,25 Equivalent Temps Plein.

Les objectifs sont :

- L'animation du territoire, l'appui à l'émergence et au montage de projets s'inscrivant dans les orientations de la priorité ciblée du programme Leader
- La communication vers la société civile, vers les autres GAL, vers les partenaires
- La participation aux réseaux européen, national (réseau Rural Français) et régional
- L'évaluation des impacts du programme, tirer les enseignements et les éléments transférables de la démarche
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrages de la phase de montage du projet à la clôture assuré par l'équipe technique du GAL (fonction d'animation du GAL)
- L'Analyse la pertinence de l'opération au regard du plan de développement
-

Pour la fin du programme, le poste d'animation n'est plus assuré à 100% mais à 30% pour 2023 et 20% jusqu'en juin 2024 en raison du temps consacré à la préparation de la prochaine programmation LEADER 2021-2027.

Il en est de même pour le poste de gestion administrative qui passe à 75% en 2023 jusqu'à juin 2024.

Nature de l'intervention prévue	Nom de l'intervenant	Nombre d'heures travaillées par l'agent sur l'année	Temps prévisionnel consacré à cette action en nombre d'heures	Frais liés à l'opération
Animation 2023	M.VERHEYE (30)%	1 607	482.10	13 341.10 €
Gestion administrative 2023	E.SERVANT (75%)	1 607	1 205.25	31 358.97 €
Animation 01/01/24 au 30/06/24	M.VERHEYE (20%)	1 607	160.70	4 447.03 €
Gestion administrative 01/01/24 au 30/06/24	E.SERVANT (75%)	1 607	602.63	15 679.62 €
Adhésion Leader France				650.00 €
Supports de communication				1 528.80 €
Autres frais (déplacements),				300.00 €
Total des frais supportés				67 305.51 €
<u>Financement</u>				
Fonds DATAR				10 000.00 €
Autofinancement Pays de Gâtine				3 461.10 €
Total LEADER sollicité	80% des dépenses			53 844.41 €
Total des dépenses				67 305.51 €

Les membres du Comité syndical :

- valident le budget prévisionnel de l'année 2022 des dépenses affectées à la mise en œuvre du programme Leader pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024.
- autorisent le Président du Pays de Gâtine à engager les demandes de subvention auprès de la Régie Fonds Européens de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention et au versement de cette subvention.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Le Président
 Didier GAILLARD